



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 12.09.2011

L'an deux mille onze et le dix neuf septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mmes BERTRAND, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mme PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ, Mme THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/82

Absents : Mr BOUDES (excusé), Mr DELPOUX (excusé), Mme BORELLO (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES, RAHOU.

Secrétaire : Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

**CONVENTION
TERRITORIALE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS -
PROGRAMMATION
ANNEE 2011-2 –
REQUALIFICATION
DU CENTRE VILLE
DE SAINT-JUERY**

La commune de Saint-Juéry a engagé depuis plusieurs années une réflexion afin de définir un projet répondant aux attentes de ses habitants par la création d'un véritable coeur de ville.

L'étude de programmation a permis de cibler le périmètre devant faire l'objet d'un réaménagement.

Des objectifs ambitieux, définis par l'équipe municipale, s'attachent à cette opération d'aménagement du centre urbain.

1- Donner une unité de traitement au centre-ville afin de lui conférer une identité visuelle

2- Aménager un espace public propice aussi bien au développement d'une animation urbaine spontanée de proximité qu'à l'évènementiel organisé qui participe à l'attractivité de la ville.

3- Concevoir des espaces garantissant un partage de l'usage entre les piétons, les personnes à mobilité réduite, les circulations douces et la circulation automobile.

4- Renforcer les transports en commun, leur donner une place significative.

5- Renforcer le lien entre la ville et son passé industriel (musée du Saut du Tarn)

6- Valoriser le dynamisme commercial et faciliter le développement économique du centre ville.

7- Renforcer la place du végétal et des plantations sur les voies et espaces publics.

8- Proposer une mise en lumière en fonction des caractéristiques de l'espace et valorisant le patrimoine architectural présent.

9- Prendre en compte une dimension artistique de l'espace public par une réflexion sur l'intégration d'art urbain.

Afin de pouvoir mettre en oeuvre cette démarche de restructuration du centre urbain de Saint-Juéry, le conseil communautaire, le 06 juillet 2010, a approuvé cette opération, a également approuvé le montant des travaux de 4 199 000 €HT et a autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre.

Un avant projet relatif à cet aménagement a été remis par le maître d'oeuvre en juin 2011.

Compte tenu de l'évolution du programme le nouveau montant de l'opération est estimé à 4 931 000€HT, dont 4 498 000 €HT pour les travaux, comme détaillé ci-dessous :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
Etudes part C2A	244 180	57 930	59 130	361 240
Etudes part commune	56 820	6 070	8 870	71 760
Total études	301 000	64 000	68 000	433 000
Travaux C2A				
Arrêt bus	30 000	0	0	30 000
Voirie	946 365	1 254 905	1 056 395	3 257 665
eaux usées	86 125	26 770	10 590	123 485
eaux pluviales	107 275	63 770	50 005	221 050
Eclairage	87 390	96 870	57 740	242 000
Fibre optique	41 350	30 790	11 850	83 990
Total travaux C2A	1 298 505	1 473 105	1 186 580	3 958 190
Travaux commune				
Bâtiment parc relais	45 000	0	0	45 000
Espaces verts	132 665	73 400	70 270	276 335
Eau potable	42 260	33 500	28 650	104 410
électricité	25 200	32 900	56 000	114 100
Total travaux commune	245 125	139 800	154 920	539 845
Total général	1 844 630	1 676 905	1 409 500	4 931 035

Afin de pouvoir procéder à la réalisation de cette opération, la commune de Saint-Juéry a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour les travaux d'espaces verts, eau potable et électricité, la communauté d'agglomération étant maître d'ouvrage pour tous les autres types de travaux listés ci-dessus.

Pour l'année 2012 la commune de Saint-Juéry souhaite réaliser l'aménagement de la première tranche comprenant la tranchée SNCF et la côté Biscons, pour un montant total de 1 844 630 €HT. Le montant des travaux relevant de la compétence directe de la commune est estimé à 301 945 €HT dont 56 820€ HT pour les frais d'études.

L'aménagement de la deuxième et de la troisième tranche seront programmés dans en continuité.

Cet aménagement s'inscrit dans l'axe 2 de la convention territoriale relatif à la cohésion territoriale et sociale de l'Albigeois.

Il répond aux mesures 2.1, 2.2 et 2.3 et notamment « la revitalisation des centres-villes, le réaménagement et valorisation de quartiers urbains, l'amélioration du service de transports urbains et la couverture numérique haut débit du territoire ».

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, il sera demandé :

- d'inscrire l'opération de "restructuration du centre urbain de Saint-Juéry – Tranche 1" dans la programmation de l'année 2011-2 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour cette première tranche :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes	56 820 €	Région Midi-Pyrénées	60 389 €
Travaux	245 125 €	Département du Tarn	60 389 €
		Etat	60 389 €
		Commune	120 778 €
TOTAL	301 945 €	TOTAL	301 945 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Tarn,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le montant de l'opération "Requalification du centre-ville de Saint-Juéry"

DIT que la tranche 1 de cette opération sera inscrite dans la programmation de l'année 2011-2 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant pour la première tranche,

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes	56 820 €	Région Midi-Pyrénées	60 389 €
Travaux	245 125 €	Département du Tarn	60 389 €
		Etat	60 389 €
		C2A	120 778 €
TOTAL	301 945 €	TOTAL	301 945 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Tarn.,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération et des marchés y compris les avenants.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget général et au budget annexe de la commune de Saint-Juéry.

DIT que, le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la Commune de Saint-Juéry.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 13 mars 2012
Jacques LASSERRE
Maire,

*Cette délibération annule et remplace
la délibération n° 11/75*